



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU LUNDI 11 DECEMBRE 2023 A 20H00, DANS LA HALLE POLYVALENTE, A ORSONNENS.

Convocation par la Feuille officielle du 24 novembre 2023, par le bulletin communal n°59, ainsi que par affichage au pilier public.

Présidence : M. Patrick Mayor, Syndic

Secrétaire : Mme Aurore Maillard

Scrutateurs : Bloc A – Arrière de la salle à gauche : Christian Chassot

Bloc B – Arrière de la salle à droite : Rémi Piller

Bloc C – Avant de la salle + table du Conseil communal : Luc Grossenbacher

Présent/e/s : 58 citoyens et citoyennes (selon art. 9 de la Loi sur les communes) – la majorité absolue est fixée à 30.

Excusé/e/s : Véronique Liechti et Dominique Perritaz

TRACTANDA

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 5 juin 2023

Le procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté au bureau communal ou sur le site internet : www.villorsonnens.ch

2. Présentation du budget de fonctionnement et d'investissement 2024

2.1 Crédit d'investissement

2.1.1 Crédit d'étude pour la collaboration et la synergie avec la Commune de Romont en matière d'approvisionnement en eau potable

2.1.2 Rapport de la Commission financière

2.1.3 Approbation

2.1.4 Crédit extraordinaire pour les travaux d'adduction d'eau potable à la Route de la Buchille à Villarsiviriaux

2.1.5 Rapport de la Commission financière

2.1.6 Approbation

2.1.7 Crédit pour le renouvellement de la conduite principale d'adduction d'eau potable de la Route du Gibloux et de la Route de la Condémine à Villarsiviriaux

2.1.8 Rapport de la Commission financière

2.1.9 Approbation

2.1.10 Crédit pour la réfection du mur de soutènement de la route communale au Chemin de l'Eglise à Orsonnens

2.1.11 Rapport de la Commission financière

2.1.12 Approbation

2.2 Budget de fonctionnement et d'investissement 2024

2.2.1 Présentation du budget de fonctionnement et d'investissement 2024

2.2.2 Rapport de la Commission financière

2.2.3 Information sur les reports d'investissements sur 2024

2.2.4 Approbation

3. Information des projets en cours

4. Divers

M. le Syndic : Bonsoir, merci d'être venus si nombreux et nombreuses à cette assemblée du 11 décembre 2023. Avant que l'on commence l'Assemblée communale, je souhaiterais vous présenter Aurore Maillard, notre Secrétaire communale. Elle a travaillé pendant 9 ans dans une Commune en Gruyère et elle a fait le brevet fédéral de spécialiste en administration publique. Elle a débuté le travail à Villorsonnens en date du 1^{er} août dernier à 100%. Nous lui souhaitons la bienvenue.

J'attire l'attention des personnes qui n'ont pas le droit de vote de bien vouloir prendre place sur les chaises qui se trouvent le long du mur de la salle de gym. Sans droit de vote également, Mmes Nadia Galley et Aurore Maillard de l'Administration communale.

Avant de débiter formellement l'Assemblée communale, sachez que celle-ci est comme d'habitude enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal. Dans le cas où une citoyenne ou un citoyen désire intervenir, il ou elle voudra bien attendre d'avoir un micro en main, puis indiquer nom et prénom, pour assurer l'exactitude du PV.

L'assemblée de ce soir a été valablement convoquée selon les délais impartis par la Loi sur les communes aux art. 11 et 12, c'est-à-dire au moins 10 jours à l'avance par :

- insertion dans la Feuille officielle n° 47 du 24 novembre 2023
- avis au pilier public
- la circulaire tout-ménage numéro 59
- site internet de la commune de Villorsonnens

Est-ce que la convocation appelle des remarques ? Ce n'est pas le cas.

Nous passons maintenant à la lecture de l'ordre du jour. Il y a une modification entre ce qui a été publié dans la feuille officielle et le bulletin communal. En effet, le point 2.2.3 était inscrit dans les investissements. Mais étant donné que nous devons également voter les reports d'investissements, nous l'avons décalé à la suite de la présentation du budget. Celui-ci amène-t-il des commentaires ? Cela ne semble pas être le cas. L'ordre du jour est ainsi accepté, l'Assemblée est donc ouverte.

La démarche formelle d'introduction étant admise, je déclare cette Assemblée valable et prête à délibérer.

1. Approbation du PV de l'Assemblée communale du 5 juin 2023

Le procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté au bureau communal ou sur le site internet communal : www.villorsonnens.ch

Est-ce que celui-ci soulève des questions ou remarques ?

Philippe Rolle : Je me permets un petit commentaire. Dans les divers de la séance du 5 juin dernier, il a été inscrit que je remercie le Conseil communal pour les dossiers qu'il traite avec brio. Cependant, je n'ai pas la légitimité pour porter une analyse sur le travail effectué par le Conseil communal. Chaque fois que je vous remercie, c'est pour le temps et l'énergie consacrés. Je n'ai pas la légitimité pour qualifier le travail que vous faites.

M. le Syndic : Nous prenons note de ceci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Cela ne semble pas être le cas et je demande à celles et à ceux qui approuvent le procès-verbal de le faire par main levée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à sa rédactrice.

2. Présentation du budget de fonctionnement et d'investissement 2024

2.1 Crédits d'investissement

2.1.1 Crédit d'étude pour la collaboration et la synergie avec la Commune de Romont en matière d'approvisionnement en eau potable

Fabrice Berset : Cela fait déjà plusieurs années que nous discutons avec la Commune de Romont des captages qui sont exploités par cette dernière, sur le territoire de Villorsonnens, notamment à Villargiroud et Villarsiviriaux. Ces deux dernières années, nous avons essayé de pousser ce sujet en avant en tant que demandeurs pour de nouvelles ressources en eau potable. Bien que celles que nous avons actuellement répondent à nos besoins, c'est surtout durant les périodes sèches que cela devient délicat. La Commune de Romont a également l'intention de prospecter d'autres ressources que ce qu'ils ont actuellement. Durant l'été, nous avons constaté, sur la base des relevés de Geotest, que nous avons des secteurs sur Villarsiviriaux et Villargiroud qui sont potentiellement exploitables. Cela demande des études plus approfondies. Nous avons donné mandat à l'entreprise Geotest qui sera coachée par le bureau Ribi SA qui accompagne ce projet de prospection. A savoir également, la Commune de Romont aimerait pouvoir exploiter toutes ces ressources mais cela nécessite un investissement important. D'un côté pragmatique, si l'on exploitait toutes les ressources, nous aurions des zones de protection des eaux en grande quantité sur le haut du Gibloux.

Nous sommes arrivés à la conclusion que nous avons quelques zones fiables en matière d'eau potable et nous sommes partis du principe que nous nous répartirions les frais 50/50 pour 3 endroits de prospection. A savoir, les lieux-dits : La Joux, Pragy et Pra Dzi.

Pour ce faire, nous avons demandé une offre d'étude à Geotest et nous avons décidé de nous partager les frais par moitié. Dans le cas où l'étude serait concluante et que nous irions de l'avant, nous partirions sur une copropriété des ouvrages avec la Commune de Romont, de même pour l'exploitation.

La contrepartie est que la Commune de Romont renoncerait à tous les anciens captages. C'est pour cela que l'on vous propose aujourd'hui ce crédit de CHF 90'000.-. La Commune de Romont doit faire approuver le même crédit à son législatif pour que cela soit effectif.

M. le Syndic : Est-ce qu'il y a des questions ?

Raphaël Michaud : Au niveau de l'exploitation, est-ce que la répartition se fait également à 50/50 ?

Fabrice Berset : Oui. Les captages et leur exploitation seront divisés en deux parts égales.

Raphaël Michaud : Les sources que la Commune de Romont a actuellement, est-ce qu'elle pourrait encore les exploiter ?

Fabrice Berset : C'est justement la condition. Si nous aboutissons à un projet final, la répartition 50/50 se fait sous la condition que la Commune de Romont renonce à ses sources. C'est la deuxième étape.

M. le Syndic : Ce qu'il faut savoir avant de passer la parole plus loin, c'est que notre système PIEP avec son réservoir et tous ses systèmes, nous permet de se connecter avec Romont.

Fabrice Berset : C'est un peu pour cela que le bureau Ribi fait office de « coach » de faisabilité selon les résultats de l'étude. Nous aurons ainsi la solution optimale réalisable.

Christian Piller : Je voulais savoir si la Commune de Romont travaille aussi avec SINEF pour la gestion de son réseau d'eau potable.

Fabrice Berset : Non, elle travaille avec EauSud.

Christian Piller : Cela serait peut-être l'occasion de revenir en arrière et de corriger les erreurs qui ont été faites par le passé.

M. le Syndic : Le PIEP est la colonne vertébrale. Cet investissement-là, c'est pour nous dire ce que l'on doit faire dans le futur et imaginer que nous ayons davantage d'eau. C'est une prospection que l'on ferait dans ce sens avec l'idée que la Commune de Romont renonce à son droit d'eau.

Philippe Rolle : Quelle quantité d'eau avons-nous besoin ?

Fabrice Berset : Actuellement, en moyenne, nous consommons 350 m³ d'eau par jour. Aujourd'hui, nous avons assez d'eau. En période de sécheresse, on monte à plus de 500 m³ d'eau par jour. Sur la moyenne, notre consommation est couverte mais comme cette année durant l'été, ça devient problématique. D'avoir cette réserve, cela nous permettrait de faire le joint.

M. le Syndic : Cet investissement de CHF 90'000.- serait financé par un emprunt. Si la parole n'est plus demandée, je passe maintenant la parole au Président de la Commission financière pour son rapport.

Pascal Berset : La Commission Financière, en date du 9 novembre 2023, a examiné le budget pour l'année 2024 en présence de M. Le Syndic Patrick Mayor, de Mme la Conseillère Communale Francine Etienne en charge des finances ainsi que de Mme Agnès Phillot, caissière communale. Nous relevons que le Conseil Communal a préparé très consciencieusement les propositions des budgets d'investissement et de fonctionnement et nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont œuvré à l'élaboration de ce document.

Selon la présentation du conseil communal le coût de cet investissement s'élève à CHF 90'000.-, montant basé sur les documents et justificatifs soumis à la commission financière, est acceptable pour la commune. La Commission financière propose d'approuver cet investissement de CHF 90'000.-, par une demande d'autorisation de crédit.

M. le Syndic : Le conseil communal vous propose d'approuver l'investissement et demande à celles et à ceux qui acceptent ce crédit pour la collaboration et la synergie avec la commune de Romont de le faire par main levée.

Le crédit de CHF 90'000.- pour la collaboration et la synergie avec la Commune de Romont en matière d'approvisionnement en eau potable est accepté par 57 OUI et 1 NON.
--

2.1.4 Crédit extraordinaire pour les travaux d'adduction d'eau potable à la Route de la Buchille à Villarsiviriaux

Fabrice Berset : Cet investissement a déjà été réalisé. Au début octobre de cette année, nous avons eu une rupture de conduite en Eternit à la Route de la Buchille. Nous avons dû agir vite et deux solutions s'offraient à nous. Soit réparer la conduite mais vu son état et son emplacement à plus de 3m de profondeur, cela aurait généré un coût énorme pour ne pas solutionner complètement le problème. Soit de changer entièrement la conduite. D'entente avec les propriétaires concernés et le bureau d'ingénieur, nous avons décidé de refaire à neuf les adductions privées. Nous avons repris les conduites qui étaient, à la base, sur la propriété de Philippe Berset. La conduite en Eternit qui passait entre les propriétés de la famille Girardin et Philippe Berset a également été assainie.

M. le Syndic : Le montant de l'investissement est de CHF 54'000.- par l'emprunt. Est-ce que vous avez des questions ? Cela ne semble pas être le cas et je passe à nouveau la parole à Pascal Berset pour le préavis de la Commission financière.

Pascal Berset : L'investissement prévu et présenté par le Conseil communal, cet investissement s'élève à CHF 54'000.-, montant basé sur les documents et justificatifs soumis à la Commission financière, est supportable par la Commune. La Commission financière propose d'approuver cet investissement de CHF 54'000.-, par une demande d'autorisation de crédit.

M. le Syndic : Le Conseil communal vous propose d'approuver l'investissement et demande à celles et à ceux qui acceptent ce crédit extraordinaire pour les travaux d'adduction d'eau potable à la Route de la Buchille de le faire par main levée.

Le crédit extraordinaire de CHF 54'000.- pour les travaux d'adduction d'eau potable à la Route de la Buchille est accepté à l'unanimité.

2.1.7 Crédit pour le renouvellement de la conduite principale d'adduction d'eau potable de la Route du Gibloux et de la Route de la Condémine à Villarsiviriaux

Fabrice Berset : A Villarsiviriaux, nous avons encore deux tronçons qui doivent être renouvelés. C'est un peu la colonne vertébrale avec un tronçon qui descend sur la Route du Gibloux, qui est toujours de type Eternit et qui date des années 60-70, et le second sur la Route de la Condémine qui va sur la station de Villarlod où nous avons les interconnexions avec le réseau de Gibloux, également en Eternit. L'objectif est de renouveler les conduites et de les déplacer en bordure de route afin de ne plus avoir de tracés à travers champs. Cet investissement est nécessaire notamment parce qu'on se rend compte que lorsque l'on a des changements de pression dans les conduites en Eternit et que les infrastructures autour sont neuves, elles ne tiennent pas le coup.

M. le Syndic : Ces investissements sont autoportés dans le budget de l'eau. C'est quelque chose qui ne touche pas directement le ménage communal. Est-ce qu'il y a des questions ? Cela ne semble pas être le cas, je passe donc la parole au Président de la Commission financière pour son préavis.

Pascal Berset : L'investissement prévu par le Conseil communal s'élève à CHF 670'000.-, montant basé sur les documents et justificatifs soumis à la Commission financière, est acceptable par la commune. La commission financière propose d'approuver cet investissement de CHF 670'000.-, par une demande d'autorisation de crédit.

M. le Syndic : Le conseil communal vous propose d'approuver l'investissement et demande à celles et à ceux qui acceptent ce crédit pour le renouvellement de la conduite d'eau potable de la Route du Gibloux et de la Route de la Condémine à Villarsiviriaux de le faire par main levée.

Le crédit de CHF 670'000.- pour le renouvellement de la conduite d'eau potable de la Route du Gibloux et de la Route de la Condémine à Villarsiviriaux est approuvé à l'unanimité.

2.1.10 Crédit pour la réfection du mur de soutènement de la route communale au Chemin de l'Eglise à Orsonnens

Jean-Pierre Chapuis : Il s'agit d'un mur de soutènement d'une petite route communale qui se situe à Orsonnens. Ce n'est pas la route principale qui mène à l'Eglise. C'est un mur qui est sous surveillance depuis un certain temps mais qui ploie dangereusement. Son état extérieur est un peu décrépit, ça serait encore un moindre mal. Par contre, le problème est qu'il y a une vraie poussée qui se fait derrière. D'après les ingénieurs, il y a maintenant un risque d'effondrement. Le principe dans ce cas de figure, c'est que le propriétaire du terrain est responsable de l'entretien du mur de soutien. Les ingénieurs ont établi plusieurs options. L'une d'elle aurait été de faire un nouveau mur devant l'ancien, ce qui ne résout pas le problème de poussée que l'on aimerait neutraliser. Cette solution n'aurait pas été bénéfique sur le long terme. Une autre option était d'installer des pieux de stabilisation pour contrer la poussée mais il aurait également fallu refaire le mur. La meilleure solution était de démonter le mur et de le refaire à neuf. Malheureusement, aucune infrastructure souterraine n'est à refaire dans ce secteur et nous ne pourrions pas profiter du chantier pour cela.

M. le Syndic : Est-ce que vous avez des questions ?

Christian Chassot : Quelle est la longueur du tronçon ? Une quinzaine de mètres ?

Jean-Pierre Chapuis : Oui

Christian Chassot : Ce qui m'interpelle, c'est le coût. Par exemple, une autoroute c'est CHF 10 mio le kilomètre. Cela fait CHF 10'000.- le mètre et ici nous arrivons à un prix de CHF 5'000.- le mètre. C'est cher pour un mur même si c'est du travail.

Jean-Pierre Chapuis : C'est toujours le même principe avant la votation des crédits. Nous avons demandé une offre estimative basée sur le calcul de l'ingénieur. Il prévoit toujours une marge pour les imprévus afin de ne pas avoir besoin de faire un complément d'investissement. Les soumissions partiront après le vote de ce soir.

M. le Syndic : Comme il n'y a plus de question, je passe la parole à Pascal Berset pour le préavis de la Commission financière.

Pascal Berset : Selon la présentation du Conseil communal le coût de cet investissement s'élève à CHF 70'000.-, montant basé sur les documents et justificatifs soumis à la Commission financière, est supportable par la Commune. La Commission financière propose d'approuver cet investissement de CHF 70'000.-, par une demande d'autorisation de crédit.

M. le Syndic : Le Conseil communal vous propose d'approuver l'investissement et demande à celles et à ceux qui acceptent ce crédit pour la réfection du mur de soutènement de la route communale au Chemin de l'Eglise à Orsonnens de le faire par main levée.

Le crédit de CHF 70'000.- pour la réfection du mur de soutènement de la route communale au Chemin de l'Eglise à Orsonnens est accepté par 57 OUI et 1 NON.

2.2 Budget de fonctionnement 2024

2.2.1 Présentation du budget de fonctionnement 2024

Francine Etienne : Entre le budget 2023 et 2024, il y a CHF 218'000.- de différence mais sur ce montant, il y a CHF 164'000.- de charges liées. Le Conseil communal a décidé d'octroyer une augmentation de

2% sur les salaires des employés communaux. Il a également été décidé d'augmenter les forfaits des conseillers de CHF 3'000.- ceci au vu de l'augmentation de la charge de travail. Un comparatif nous a également conforté dans cette décision. Nous passons en revue les principales différences du budget.

Pour le chapitre 0 – Administration générale aux comptes :

- 0120.3000.00 Traitement et jeton du Conseil communal : C'est justement cette augmentation de CHF 21'000.- dont je vous parlais avant par rapport au budget 2023.
- 0220.3110.00 Meubles et appareils de bureau : Au vu du déménagement de l'Administration communale dans l'ancienne école de Villargiroud, une augmentation de CHF 5'000.- a été prévue pour les divers frais pour le mobilier, Wifi, etc.
- 0220.3131.00 Planifications et projections : Afin de pouvoir réaliser des plans au vu d'un futur projet, un montant de CHF 10'000.- a été budgétisé.
- 0220.3132.00 Honoraires divers, avocat, frais de justice : Nous avons eu un contact avec la fiduciaire BDO afin de faire une planification financière sur 5 ans et le coût de celle-ci est de CHF 12'000.-. C'est pour cette raison là que nous avons rajouté CHF 10'000.- au budget 2024.
- 0290.3101.01 Matériel d'exploitation et fournitures parchets-montagne : Ce compte a été augmenté de CHF 2'000.- pour les différents travaux d'entretien sur les alpages.

Charles Phillot : C'est dommage que nous ne recevions pas la présentation que vous faites maintenant via le bulletin communal. Dans ledit bulletin, si nous prenons le chapitre 0 – Administration générale, nous avons un budget total de charges de CHF 714'000.- et un produit de CHF 153'000.-. Je constate que l'on a CHF 561'000.- de charges effectives contre CHF 481'000.- en 2023 au budget mais CHF 421'000 aux comptes 2022. Ce qui fait quand même une augmentation considérable.

Francine Etienne : Vous avez raison. Il ne faut pas oublier de prendre en compte la différence avec l'entrée de MCH2.

Chapitre 1 – Ordre et sécurité publics, défense incendie :

- 1500.3144.00 Frais entretien local pompier : Le local a besoin d'entretien. Notamment ici, ce sont les portes sectionnelles qui doivent être entretenues.

Chapitre 2 – Formation :

- 2170.3101.00 Produits de nettoyage + frais conciergerie : Cette augmentation de CHF 7'000.- est basée sur les comptes 2023. Depuis le COVID, les normes sanitaires ont augmentées. A savoir nous avons plus le droit d'utiliser des linges à l'école. Le coût des serviettes jetables est beaucoup plus grand. Nous sommes en train de regarder pour des solutions qui seraient peut-être moins couteuses.
- 2180.3010.00 – Salaire du personnel communal AES : Nous vous avons informés que nous avons décidé d'ouvrir l'AES à 100%, que nous testions cette variante sur plusieurs années pour voir si les inscriptions augmentaient. Pour le budget 2023, nous pensons qu'il y a eu une légère sous-estimation en comparaison avec les comptes 2023 à ce jour. Voilà pourquoi, nous avons adapté le poste en augmentant de CHF 46'500.- dans les salaires.
- 2180.3105.00 Achat de repas : De même pour les repas, CHF 11'000.- d'augmentation étant donné que l'AES est ouvert à 100%.

Chapitre 3 – Culture, sports et loisirs :

- 3290.3636.00 Subvention aux sociétés à but culturel : Augmentation de CHF 2'000.- pour soutenir le Giron des Musiques 2024.
- 3410.3144.00 Entretien halle : Selon les comptes 2023, nous avons remarqué que cette halle nécessite de plus en plus d'entretien. Voilà pourquoi, nous avons décidé d'inscrire une augmentation de CHF 10'000.-.

- 3420.3636.01 Subvention communale aux organisations sans but lucratif : Pour 2024, le Conseil communal a décidé de proposer une soirée cinéma aux citoyens et donc participer au cinéma itinérant, d'où cette augmentation de CHF 2'500.-.

Chapitre 5 – Prévoyance sociale :

- 5350.3612.01 Participation Séniors+ : Il s'agit d'une charge liée. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur les Séniors+, les communes doivent mettre en place certaines choses pour que les Séniors puissent rester à leur domicile le plus longtemps possible. Il y a tout un projet avec le RSG et Pro Senectute. Une partie des charges est supportée par les communes. Nous espérons que cela restera stable dans les années futures. L'idée étant d'engager pour toute la Glâne, un animateur pour coordonner les activités.
- 5790.3100.00 Achat repas à domicile et 5790.4260.00 Refacturation repas à domicile : Il y a une diminution de CHF 6'000.- dans le compte des achats et de CHF 4'800.- dans la refacturation, nous nous sommes basés sur les comptes 2023.

Chapitre 6 – Trafic et télécommunication :

- 6150.3141.00 Entretien des Routes : Diminution de CHF 10'000.-, selon les comptes 2023 et selon les estimations faites pour 2024 l'entretien des routes est moins élevé.
- 6290.3109.00 Achat de cartes journalières CFF et 6290.4250.00 Vente de cartes journalières CFF : Un changement du système de vente des cartes journalières CFF est introduit pour 2024. La commune paie uniquement les cartes qu'elle vend avec une commission de 5%.

Chapitre 7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire :

- 7101.3105.00 Achat eau Villaz-St-Pierre + Villarod : Nous avons pu inscrire une diminution de CHF 10'000.-. Grâce à nos nouvelles sources, nous avons moins besoin d'acheter de l'eau aux communes environnantes.
- 7101.3130.00 Frais d'analyses : Suite à la mise en route du PIEP, nous devons faire passablement d'analyses pour trouver le bon tournus de l'eau dans les réservoirs et cela augmente le compte de charge.
- 7101.3143.00 Entretien du réseau d'eau : Nous avons une forte diminution du poste de CHF 50'000.- car une grande partie de l'entretien a été réalisée dans le cadre du PIEP et nous pensons avoir moins besoin de réaliser de l'entretien sur le réseau d'eau en 2024.
- 7301 Gestion communale des déchets : La loi nous permet de couvrir les charges de déchets entre 70 et 100%. Jusqu'à présent, la commune autoportait 100% des charges. Afin d'éviter une trop grande augmentation de la taxe annuelle suite à la suppression de la rétribution du papier et d'autres charges, le Conseil communal a décidé de couvrir les charges à 87%.
- 7790.3140.00 Assainissement décharge les Planches : Avec MCH2, l'assainissement de la décharge Les Planches devait être couvert par le fonctionnement et non par l'investissement. Une partie des travaux a été réalisée en 2023 et là, on reporte la différence pour terminer l'assainissement en 2024.

Pierre-Alain Phillot : J'ai une question concernant le chapitre de l'approvisionnement en eau (71.01) où je constate que nous avons investi beaucoup d'argent pour améliorer le réseau d'eau, où nous achetons moins d'eau aux communes voisines mais que l'on dépense plus d'électricité. Le poste 7101.3120.00 Electricité, est passé en 2 ans de CHF 4'500.- à CHF 20'000.-.

Francine Etienne : Effectivement, nous en avons déjà parlé la dernière fois. Le PIEP avec toute l'informatisation qu'il y a, demande davantage d'électricité. Il faut aussi prendre en compte l'augmentation des tarifs.

Pierre-Alain Phillot : Est-ce qu'il y a un problème de régulation de pompage ?

Fabrice Berset : Non. Du fait que nous avons deux stations de pompage avec des pompes et le puit qui tournent en continu, cela fait que nous consommons de l'électricité en permanence. Il y a une

régulation qui se fait pour l'eau de façon constante et en fonction des débits et du taux de remplissage et bien que ces pompes soient actionnées automatiquement. Ce qui fait que le coût d'électricité pour ces deux dernières années est grandissant.

Pierre-Alain Phillot : Est-ce que nous avons une marge de manœuvre pour ce problème ?

Fabrice Berset : Plus on optimise nos captages, notre ressource en gravitaire, plus nous en avons. La fréquence des pompages dépend des périodes. Nous sommes encore au stade de faire des affinages et des régulations. Cela va prendre en tout environ 1 année et demie.

M. le Syndic : La marge de manœuvre que l'on a, c'est les panneaux solaires que nous allons installer. Nous produirons pour compenser ce que l'on dépense.

Chapitre 8 – Economie publique

Pas de commentaire particulier.

Chapitre 9 – Finances et impôts

- 9100.4000.00 Impôts sur le revenu des personnes physiques : Nous souhaitons garder la même ligne dans le calcul des entrées d'impôts. De ce fait, nous avons repris les chiffres du canton.
- 9630.3439.00 Energie, combustible immeubles PF : Il y a une baisse CHF 13'000.- car dorénavant, les charges effectives des appartements seront refacturées aux locataires. Dans ce poste, il y aura uniquement les charges des locaux communs.
- 9630.4430.01 + 02 +03 +04 Revenus locatifs ancienne école Chavannes, Villarsiviriaux, Villargiroud et le magasin : Il s'agit des loyers des différentes écoles rénovées ainsi qu'au magasin. Ce poste a été adapté selon les nouveaux loyer.

Charles Phillot : Il y a un montant très important qui s'appelle « péréquation financière » qui est au profit de la commune. Est-ce que cette péréquation a une vision à long terme ? Parce qu'elle joue un rôle fondamental dans l'équilibre des finances communales. Ensuite, je souhaiterais que la présentation des budgets et des comptes puisse nous être envoyée dans le cadre du bulletin communal ce qui permettrait de mieux comprendre la situation avant l'Assemblée communale.

M. le Syndic : Je me permets de répondre aux questions. Si vous vous rappelez les deux dernières assemblées, nous vous avons expliqué qu'il faudrait presque 3 ans pour vous présenter des comptes qui sont identiques au budget. Ce n'est pas parce que dans la ligne des comptes vous avez un total de telle valeur que ce total-là, c'est exactement ce qui correspond au niveau MCH2. C'est pour cela qu'on se base par rapport au budget. Maintenant, par rapport à l'intégration de ce document complet dans le bulletin communal, c'est environ une trentaine de page détaillées. Elles sont à disposition sur le site internet de la commune ainsi qu'à l'Administration communale si besoin de la version papier. Nous avons estimé que de livrer cela à tous les ménages de la commune n'était pas économique. Cette année, personne n'est passée à l'Administration communale pour chercher le document.

Francine Etienne : Pour la péréquation financière, ce sont des chiffres qui nous sont donnés par le canton et je ne peux pas vous répondre quant à la notion de vision à long terme par rapport à cela.

Pour terminer, nous arrivons à un excédent de charges de CHF 232'600.- pour 2024. Il s'agit d'un budget et non d'un compte donc nous allons tout faire pour minimiser un maximum ce résultat.

Nous passons maintenant au budget des investissements, y compris les reports d'investissements antérieurs :

- 1500.5034.00 Panneaux solaires local du feu Orsonnens : CHF 28'000.-, les travaux sont prévus en 2024.
- 2120.5034.00 Panneaux solaires Grangécole : CHF 131'000.-, les travaux sont prévus en 2024.
- 3410.5034.00 Panneaux solaires halle polyvalente et 3410.5040.00 Coursive halle polyvalente : CHF 120'000.- et CHF 16'000.-, les travaux sont prévus en 2024.
- 6150.5010.01 + 02 + 04 + 05 Etudes trottoirs et arrêts de bus + Route Orsonnens, trottoirs et arrêts de bus + Renouvellement éclairage public + Réfection du mur de soutènement Chemin de l'Eglise à Orsonnens : CHF 55'000.- + CHF 800'000.- + CHF 100'000.- + CHF 70'000.-, les travaux sont prévus en 2024.
- 7101.5031.06 + 07 + 08 Adduction eau potable Route Buchille + Adduction eau potable Routes du Gibloux et Condémine + Etude de prospection et synergie avec Romont : CHF 54'000.- + CHF 670'000.- + CHF 90'000.-, les travaux sont prévus en 2024.

M. le Syndic : Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ces reports d'investissement ? Nous vous les donnons pour information. Je passe maintenant la parole à Pascal Berset pour le rapport de la Commission financière.

Pascal Berset : La Commission financière a passé en revue les différents comptes et n'a pas relevé de poste qui ait été sous ou surévalué. Chaque dépense ou recette a été définie soit sur la base d'un justificatif, soit par une prévision tenant compte des éléments connus au moment de la conception de ce budget. L'élaboration du budget de fonctionnement 2024 nous paraît raisonnable et les estimations montrent que la prudence a été de mise lors de sa réalisation. Les comptes de fonctionnement font ressortir un excédent de charge de CHF 232'600.-.

La Commission remercie le Conseil communal pour son travail et de sa transparence. Aussi, nous invitons les citoyennes et citoyens ici présents à approuver les budgets tels que présentés.

M. le Syndic : Ce qu'il faut aussi savoir, c'est que MCH2 nous interdit les réserves comme nous pouvons le faire avant. Ces CHF 232'600.- d'excédents de charge seraient pris sur la fortune communale qui se montent actuellement à environ CHF 4 mio.

Le Conseil communal vous propose d'approuver le budget 2024. Je demande à celles et à ceux qui acceptent ce budget de fonctionnement et d'investissement 2024 de le faire par main levée.

Le budget de fonctionnement et d'investissement 2024 est accepté avec 56 OUI et 2 abstentions.

M. le Syndic : Merci à Agnès Phillot, Caissière communale, et Francine Etienne, Conseillère communale en charge des finances, pour tout le travail réalisé pour la préparation de ce budget. Nous passons maintenant aux informations sur les projets en cours.

3. Informations sur les projets en cours

Ancienne école de Villargiroud

Steve Berset : Nous avons mis la priorité sur la rénovation du bâtiment en lui-même, dans le but de pouvoir prochainement déménager l'Administration communale dans ce bâtiment. Nous avons mis le projet à l'enquête en novembre dernier. Celle-ci est maintenant terminée et nous allons pouvoir débiter les travaux au début de l'année 2024.

Anciennes écoles de Chavannes-sous-Orsonnens et Villarsiviriaux

Steve Berset : Les travaux touchent à leur fin. Les nettoyages sont prévus pour la semaine prochaine et les premiers locataires vont emménager au 1^{er} janvier 2024. Nous avons réussi à louer tous les appartements qui étaient à disposition.

Auberge du Cheval Blanc

Steve Berset : Le dossier est en phase de finalisation pour la mise à l'enquête qui est prévue en début d'année 2024. Nous avons passé énormément de temps à discuter avec les différents services de l'Etat pour répondre à leurs exigences. Parallèlement à la mise à l'enquête, nous allons faire une demande d'autorisation anticipée pour commencer les travaux auprès de la Préfecture de la Glâne afin de ne pas perdre davantage de temps.

Birgit Savioz : Je me suis renseignée, à La Tour-de-Trême, ils ont refait la cuisine d'un restaurant. Ils ont réussi à faire ce travail pour CHF 100'000.- alors que chez nous, cela va coûter environ CHF 700'000.-. Est-ce que vous pourriez vous renseigner pour savoir comment ils ont réussi à faire ça ?

M. le Syndic : Comme l'a expliqué mon collègue tout à l'heure, de toute façon nous devons demander plusieurs offres et l'on va regarder pour minimiser les coûts.

Steve Berset : Les travaux sont très importants à l'Auberge à Orsonnens. Je ne sais pas ce qui a été fait à La Tour-de-Trême. Cela m'étonne juste que l'état du bâtiment était le même que chez nous.

Elisabeth Bifrare : Est-ce que le problème lié au parking a pu être réglé ?

Steve Berset : Cela a été très compliqué. Nous avons plusieurs solutions. Un contact avec la Société de Laiterie avait même été établi pour l'achat du terrain de l'autre côté de la route. Nous étions très confiants par rapport à ce projet. Cependant, ça a été un peu compliqué avec les services de l'Etat et nous avons dû abandonner la variante du parking de l'autre côté de la route. La majorité des places seront autour du restaurant. Le solde des places sont aux alentours de l'école et de la halle.

M. le Syndic : Ce qu'il faut dire, c'est qu'il y a un grand travail qui a été fait. Nous avons reparcellé le secteur et nous avons le droit à plus de places. Nous avons pu en dessiner 17 sur les plans.

Steve Berset : Dans le premier projet, il y en avait 11, contre 17 actuellement.

Charles Phillot : Concernant l'ancienne école de Villargiroud, vous avez mis à l'enquête l'aménagement de l'ancienne école pour transférer l'Administration communale. Qu'en est-il du reste du projet que nous avons voté concernant le réaménagement global du bâtiment administratif actuel et de la place centrale du village ? Deuxième question concernant l'Auberge du Cheval Blanc. Je crois que lorsque nous avons voté, ce crédit était de CHF 4 mio. Je pense que depuis la situation générale a passablement évolué. Est-ce que le Conseil communal a fait une réelle planification financière pour savoir si c'est toujours possible d'investir autant d'argent et si oui, comment est-ce qu'on financerait un crédit autant important ?

Steve Berset : Si je réponds à la question pour Villargiroud, la suite est également en route. Il est clair que là, nous avons commencé par lancer les travaux qui concernent l'école pour pouvoir déménager l'Administration communale. Ce qui nous laisse le temps et surtout des locaux vides pour pouvoir passer à la suite. Le reste suivra l'année prochaine. Concernant la question du budget, c'est aussi avec la finalisation du dossier de mise à l'enquête que nous aurons tous les plans définitifs, notamment en matière technique. Avec les soumissions que nous allons recevoir, nous aurons un chiffre beaucoup plus précis que maintenant.

M. le Syndic : Pour l'instant, nous avons la même planification qu'il y a une année et demie lorsque nous vous avons fait la présentation.

Anne Vallotton : Une petite remarque au sujet des places de parc pour l'Administration communale. Est-ce qu'il ne serait pas possible de garder les voitures du côté de la route sur les places de parc devant l'école et le long de la place de jeux ? Plutôt que de prendre toute la partie goudronnée de la place de jeux ?

Steve Berset : C'est une situation transitoire car nous nous concentrons d'abord sur le déplacement de l'Administration communale. Dans un premier temps, les places sont effectivement sur la grande place goudronnée. Pour l'instant, nous ne touchons pas aux aménagements extérieurs étant donné que cela va être l'objet de la deuxième phase avec la rénovation de l'ancien battoir. Nous aurons l'ensemble des extérieurs qui seront définis.

Anne Vallotton : Justement. Je parle de la solution transitoire. Je ne vois pas pourquoi, il faut 4 places de parc sur la place où les enfants jouent. Pourquoi, on ne peut pas mettre ces 4 places de parc devant l'école existante ?

Steve Berset : C'est ce qui est dessiné sur les plans. Concrètement, on sait que ce n'est pas toujours ce qui se passe. C'est également une question de l'ouverture du bureau communal.

M. le Syndic : Pour la période transitoire, l'Administration communale pourra utiliser les places de parc que les enseignants utilisaient. Il faut juste que l'on regarde si cela ne gêne pas le bus scolaire car nous devons veiller à la sécurité des enfants par rapport à cela. Nous allons y réfléchir, c'est une bonne remarque.

Charles Phillot : C'est le seul endroit où les enfants peuvent jouer.

M. le Syndic : Est-ce qu'il y a d'autres interventions concernant les projets en cours ? Comme ce n'est pas le cas, je laisse la parole à Elise Dan Glauser qui va nous donner des informations sur l'Accueil extrascolaire.

Elise Dan Glauser : L'Accueil extrascolaire (AES) a ouvert en 2023 avec une capacité augmentée à 32 enfants contre 24 jusqu'alors. Nous avons dû demander cette augmentation surtout pour les tranches du midi. Je vous présente l'équipe de cette année avec Amaëlle Erba (Responsable AES), Valentin Lombardo et Fabienne Berset (Intervenants AES) et Agnès Beaud et Estela Madeiros (Auxiliaires AES). Cette année, nous avons 51 enfants inscrits provenant de 37 familles. On constate que c'est souvent des fratries. Pour terminer, je vous informe que pour la rentrée 2024-2025, nous allons proposer un AES durant les vacances en collaboration avec les Communes de Villaz-St-Pierre et Torny-Châtonnaye. Il y aura une permanence dans l'un ou l'autre AES pour que les enfants puissent être accueillis. Les parents recevront toutes les informations au printemps au 2024.

M. le Syndic : Pour information, l'AES vacances est une réflexion faite dans toute la Glâne. L'Association Glâne Région (AGR) a défini des secteurs pour permettre aux parents de placer leurs enfants durant les vacances à proximité de la commune de domicile. Nous voulons rendre toujours plus attractive notre région pour les familles.

Jean-Pierre Chapuis : Pour le projet de trottoir d'Orsonnens, nous travaillons en collaboration avec le canton, cela permet de regrouper le projet « trottoir » et l'aménagement de l'arrêt de bus avec une réfection totale de la route cantonale qui a plus de 60 ans d'âge. Nous en sommes à l'étape de l'établissement des plans techniques. J'ai bon espoir de pouvoir mettre ce dossier à l'enquête dans le courant de l'été 2024 et espère un début des travaux en 2025.

Ensuite, le Conseil communal est en réflexion pour pouvoir améliorer la sécurité et la mobilité à Chavannes-sous-Orsonnens, Villargiroud et Villarsiviriaux. Une décision devrait tomber ce printemps.

Nous reviendrons peut-être vers vous lors de la prochaine Assemblée communale avec une demande de crédit.

Pour terminer, j'aimerais parler de la ligne de bus 470 qui n'est pas très efficace. Nous essayons de faire reprioriser cela. Sachez que pour nous, c'est important parce que beaucoup d'usagers l'utilisent. C'est la deuxième ligne la plus fréquentée dans le district. Elle est également importante pour le développement de notre village car les zones d'urbanisation se font selon les critères de desserte en transports publics.

Henri Kolly : Est-ce qu'il y aura la possibilité un jour d'avoir un bus qui monte jusqu'au village de Villarsiviriaux ?

Jean-Pierre Chapuis : Cela fait partie des améliorations que l'on demande pour la ligne 470. Ce n'est pas insensé. Nous avons peut-être une carte à jouer lors du remaniement de la ligne de bus qui fait Romont – Fribourg. Ce trajet est extrêmement long et c'est ce qui explique certains retards.

M. le Syndic : Il faut savoir que ce n'est actuellement pas possible de faire le tour car le pont qu'il y a sur Villarlod ne permet pas le passage des bus. Qui dit passer par Villarsiviriaux, implique un tourner sur route dans le village. Il y a donc une réflexion différente à avoir. Peut-être mettre en place un bus qui fait Villarsiviriaux – Chavannes-sous-Orsonnens – Romont à certains moments. L'AGR essaie de trouver des solutions pour dynamiser cette ligne.

Marie-Pascale Page : J'aimerais savoir s'il est prévu de corriger cette aberration à la route de Chavannes où il manque une dizaine de mètres de trottoir pour tous les piétons qui arrivent du chemin de l'Eglise et qui se dirigent vers la salle polyvalente et inversement. Il n'est pas rare de croiser des habitants avec qui le sujet est abordé tellement cela est un illogisme. On parle bien d'une dizaine de mètres de trottoir entre chez Joël Favre et la ferme à Gaspard.

Jean-Pierre Chapuis : Effectivement, c'est assez étonnant ce bout de tronçon manquant. Nous allons corriger cela et cela va être intégré au package des travaux avec la route cantonale dont je viens de vous parler. En attendant 2025, nous allons faire quelque chose de provisoire. Une solution est en cours de recherche.

Thierry Defferrard : Il faudrait s'inquiéter de l'abri bus de Chavannes Centre. Il est en train de tomber et il prend l'eau.

Jean-Pierre Chapuis : Merci pour l'information, je l'apprends ce soir et nous allons faire le nécessaire.

Christophe Wicht : Il y a quelques assemblées en arrière, il avait été demandé, si c'était possible de limiter la route cantonale à 60 km/h entre Villargiroud et Orsonnens. Qu'en est-il ?

Jean-Pierre Chapuis : Effectivement, il y a un problème de visibilité. Une étude a été faite à ce sujet. Celle-ci confirme les problèmes qu'il y a ainsi que la faisabilité de passer ce tronçon à 60 km/h. La prochaine étape serait de faire une demande officielle au canton. Cependant, le Conseil communal n'a pas encore arrêté sa décision à ce sujet.

M. le Syndic : Nous passons au point des divers et je vous annonce que le jeudi 11 janvier 2024, nous organisons à nouveau le Petit Nouvel-an, ici à la halle à Orsonnens. J'ouvre maintenant la discussion. Avez-vous des divers à aborder ?

Elisabeth Bifrare : Je crois savoir que la commune avait acheté le terrain de Claudy Page, derrière la halle polyvalente. Est-ce que vous pensez l'aménager pour la Fête des Musiques en 2024 ?

Fabrice Berset : Pour précision, ce terrain avait été acheté dans le but d'étendre les infrastructures de la halle polyvalente ou de l'école mais ce n'était pas pour être aménagé comme parking. Il peut être utilisé pour cela de manière ponctuelle.

Rémi Piller : Comme vous le savez, le lundi 6 décembre 2021, la population a refusé la création d'une zone industrielle prévue pour la pose d'éoliennes géantes dans notre Gibloux. Pour rappel, le vote consultatif était unanime. Soit, 120 NON, 5 OUI et 25 abstentions. Depuis, de l'eau a coulé sous les ponts et le lobby éolien progresse sur tous les niveaux que cela soit fédéral, cantonal ou communal. Nous nous attendions à ce que le Conseil communal suive la volonté de ses citoyens. Toutefois, à plusieurs reprises, notre Exécutif a pris des décisions que nous ne comprenons pas et je me permets de les citer :

Le 22 juin 2023, une séance a été organisée par les Communes de Billens-Hennens, La Sonnaz, Siviriez, Sorens, Grangette, La Verrerie, Sâles, Pont-en-Ogoz et Vuisternens-devant-Romont. Adressée à la population et avec une présence de plus de 300 personnes, elle avait pour but d'établir un état des lieux des démarches précises du dossier éolien et de communiquer en toute transparence sur ce sujet d'actualité.

Toutes ces communes avaient pour point commun de s'être prononcées contre l'implantation d'éoliennes sur leur territoire. Quelle fut notre surprise de constater que le Conseil communal de Villorsonnens s'était retiré de l'organisation de cette séance publique, à un moment où la solidarité entre les communes était prépondérante afin de rester souverains sur notre territoire.

Mais, le plus grave reste à venir. Depuis cet été, les 9 communes précitées toutes impactées par le volet éolien ont mandaté un avocat spécialisé en droit des communes en la personne de Me Ecoffey pour défendre leurs droits et éviter qu'on leur impose des machines de 230m à proximité des habitations de leurs citoyens. Ces 9 communes, ensemble, ont adressé via leur avocat un mémoire de 128 pages avec 4 classeurs fédéraux d'annexes, au Conseil d'Etat. La rédaction de ce document a été un travail titanesque et permet de défendre le droit des communes, de dénoncer un plan directeur général arbitraire et ainsi l'espoir de préserver notre Gibloux, soit nos espaces naturels contre l'implantation de ces éoliennes. Il s'agissait de l'une des seules opportunités de se faire entendre en haut lieu et le Conseil communal de Villorsonnens a choisi délibérément de se retirer de ce projet et ceci en toute discrétion.

Je me permets de m'adresser à vous, M. le Syndic, vous avez le droit, à titre privé, d'être pro éolien. Nous vivons en démocratie et finalement, c'est de notoriété publique. Mais nous vous rappelons que vous avez été élu par le peuple pour défendre sa volonté qui a été clairement exprimée le lundi 6 décembre 2021.

M. le Syndic : Nous vous répondrons pour la prochaine assemblée. Ce que le Conseil communal a fait jusqu'à aujourd'hui a toujours été fait pour aller contre ce projet-là. Nous sommes les premiers au niveau des communes que vous citez, à avoir retiré l'autorisation SwissGrid. Toutes les conventions seront annulées. De plus, Lucas Dupré, Conseiller communal, était présent lors de la séance du 5 juin dernier à Sâles. Dans tous les travaux en lien avec le Conseil d'Etat, nous n'avons pas forcément suivi Me Ecoffey mais nous avons chaque fois répondu dans le même sens.

Rémi Piller : Toutes les communes citées ont participé au mémoire de 128 pages et avec l'Association Sauvons les forêts du Gibloux, nous vous avons écrit pour vous rendre attentifs à participer et être solidaire. Ce que vous n'avez pas fait, vous avez manqué le coche. Ce qui était important pour suivre la volonté de la population.

M. le Syndic : Le Conseil communal continue à être totalement sur cette ligne. Nous ne ferons rien à l'encontre de la volonté de la population. Nous avons décidé d'économiser financièrement de ce côté-là mais les choses ont été faites de manière carrée. Nous avons demandé au Conseil d'Etat de se

remettre en question. Maintenant, ce n'est pas une Association ou quelques personnes qui décident que le Conseil communal doit marcher en rang. Le Conseil communal décide ensemble et en fonction de cela, il prend les choses en mains.

Charles Phillot : A ce sujet, je comprends la réflexion du Conseil communal. Mais j'aimerais tout-de-même rappeler que se solidariser avec les communes voisines, c'est quelque chose qui est toujours positif. Nous sommes toujours plus forts ensemble que tout seul. Pour la protection de notre patrimoine, vous avez parlé de l'eau aujourd'hui. N'oubliez pas que le Gibloux est le château d'eau de cette commune. Qu'implanter un parc d'éoliennes géantes qui nécessiteraient d'éventrer nos forêts et de les couvrir avec des engins de chantier, cela serait vraiment catastrophique. Je vous en supplie, au nom de tous les citoyens qui sont concernés et attachés à notre patrimoine, ne laissez rien passer parce que cela sera très difficile, à l'avenir, de s'opposer aux promoteurs qui ont des intérêts financiers énormes dans ces parcs éoliens.

M. le Syndic : Pour aller un peu plus loin. Il faut bien comprendre que lorsqu'il y a des groupements qui proposent de faire des associations via cet avocat, Me Ecoffey, en l'occurrence, qu'il faut suivre, que l'on reçoit toutes les semaines des courriers, etc. Ce point est discuté au niveau régional et on s'est retrouvé face à cette assemblée où en fait, la plupart des Conseils communaux se disaient qu'ils devaient adhérer parce que s'ils ne le faisaient pas, cela serait mal vu. Même en n'y croyant pas forcément. Si vous regardez ce qu'il s'est passé dans le vote au Grand Conseil, juste après cet événement-là, vous pourrez voir qu'il y a même de ces communes-là, qui étaient engagées derrière Me Ecoffey, qui n'ont pas été d'accord avec la motion proposée par MM Fattebert et De Weck. Pour vous dire, nous avons perçu cela comme le fait que les gens se sont engagés pour avoir « la paix ». Quant à elle, la Commune de Villorsonnens a directement écrit au Conseil d'Etat, nous avons dit les choses dans le même ordre que ce que les gens voulaient, de manière un peu plus simple en citant nos besoins. Il faut savoir que nous avons eu des discussions en « OFF » avec des Conseillers d'Etat et des gens très impliqués et il y a peut-être également des réflexions différentes à avoir par rapport à comment avancer ce dossier. J'en ai déjà parlé au Président de l'Association Sauvons les forêts du Gibloux.

Pierre-Alain Phillot : On peut être pour ou contre les éoliennes mais je trouve dommage qu'un groupuscule prenne en otage le Conseil communal. Je vous encourage à garder votre indépendance. J'ai une question, qui paie les frais de l'avocat ?

M. le Syndic : Les communes se partagent les frais d'avocat. Nous, nous avons payé jusqu'à un certain moment. La facture finale ne nous est pas parvenue. Ensuite, nous avons agi avec notre avocat pour garder notre autonomie communale.

Anne Vallotton : J'aimerais parler du sport et féliciter Francine Etienne d'avoir organisé Villorsonnens.bouge ! La randonnée a eu un grand succès. Malheureusement, je ne suis pas aussi optimiste sur la participation aux activités, organisées par les 3 clubs sportifs, qui avaient lieux dans cette salle. J'ai participé à 2 de ces soirées et il y avait entre 2 et 4 participants. Je me demande s'il ne serait pas possible d'essayer d'encourager les adultes à faire du sport et se concentrer sur les enfants avec des possibilités d'entraînements pour eux dans différents sports. Je pense notamment à l'histoire de cette jeune gymnaste de notre commune qui devait aller faire ses entraînements à Romont et je pense à ses parents qui ont dû faire les trajets 3-4 fois par semaine. Je suggère au Conseil communal d'étudier un peu comment faire pour encourager les sociétés sportives à faire les mouvements juniors. Je suis aussi consciente que c'est difficile de trouver des entraîneurs. Cela demande du temps et de l'argent.

Francine Etienne : Nous prenons note de ce souhait de développer le sport dans la commune. Effectivement, ce n'est pas si facile. Par rapport à Villorsonnens.bouge, sachez que nous nous sommes à nouveau inscrits pour 2024. Cette année était notre première édition, on ne savait pas trop comment la population allait réagir et nous avons aussi constaté qu'il y a eu plus d'intérêt pour la randonnée que

pour les autres activités qui étaient organisées. Nous avons d'ores et déjà des idées à vous proposer pour 2024, en association avec des sociétés du village.

M. le Syndic : La parole n'étant plus demandée, je tiens à remercier le personnel de l'Administration et les employés communaux pour tout le travail qui est fait durant l'année. Mes remerciements vont également à mes collègues du Conseil communal pour tout ce qui a été réalisé cette année. Au nom du Conseil communal, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et je vous invite à partager une verrée.

Fabrice Berset : Au nom du Conseil communal, je souhaite remercier notre Syndic pour tout le travail fourni durant l'année, pour l'écoute auprès des citoyens et auprès de ses collègues du Conseil communal.

La séance est levée à 21h45.

Au nom du Conseil communal

La Secrétaire

Le Syndic

Aurore Maillard

Patrick Mayor